

Ce journal, que nous vous annonçons dans notre précédente publication, avait pour objectif de vous présenter les stages que le SNES-FSU 89 organise au 1er trimestre. Nous voulions vous dire que « un stage, c'est un peu d'air dans une semaine chargée, un peu de recul par rapport à nos métiers, quelques perspectives pour mieux comprendre l'avenir et agir sur le présent. Et oui, un stage syndical, ça permet aussi de mieux faire notre métier ».

Nous voulions ... alors nous vous le disons : venez, participez aux stages syndicaux du SNES, vous ne serez pas déçus et vous repartirez mieux armés...

## AGENDA

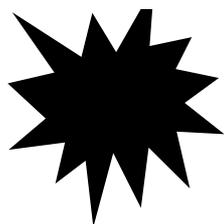
- Lundi 20 nov. Lycée Fourier à Auxerre : « **Conseil d'administration** »
- Lundi 20 nov. Lycées de Sens : « **Conseil d'administration** »
- Mardi 19 déc. Lycée Fourier à Auxerre : « **Collège** »
- Mardi 19 déc. Lycée Fourier à Auxerre : « **Lycée** »

Et oui, mieux armés...

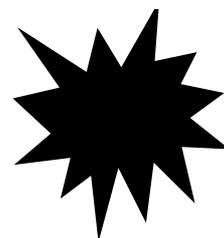
Parce qu'entre le moment où nous avons commencé la rédaction de ce journal et le moment où nous allons l'imprimer, le ministre nous a lancés à tous, une véritable déclaration de guerre !

Il y a urgence à organiser la résistance ! Et quoi de mieux qu'une rencontre avec les militants du SNES pour se mettre en ordre de bataille ?

*Le secrétariat départemental du SNES-FSU 89*



# PROJET DE ROBIEN



## DU DÉCRET DE 50 FAISONS TABLE RASE ?

Le ministère de l'éducation nationale (MEN) prépare actuellement un projet de décret portant sur les services des enseignants du second degré, actuellement définis par un décret de mai 1950.

Depuis cette date, les enseignants des collèges et lycées n'ont bénéficié d'aucune des réductions du temps de travail obtenues par les travailleurs d'autres secteurs d'activité : quatrième puis cinquième semaine de congés payés, 39 puis 35 heures hebdomadaires.

Au contraire, leur charge et leur temps de travail ont été alourdis par des réformes

(disparition des dédoublements, réduction de l'horaire des classes dans différentes disciplines) et par l'augmentation des effectifs des classes.

La prolongation des études secondaires, entraînant l'accueil d'élèves plus nombreux et plus divers, a nécessité des adaptations et a entraîné des charges de travail supplémentaires (travail en équipe, temps de concertation) qui n'ont jamais été prises en compte, ni dans la définition du service, ni en terme de rémunération.

Depuis 25 ans, la proportion d'une classe d'âge terminant des études secondaires au ni-

veau du bac a plus que doublé. Dans le même temps, notre pouvoir d'achat n'a pas cessé de décroître : en 1981 le salaire brut d'un professeur certifié débutant représentait 2,07 fois le salaire minimum ; aujourd'hui il n'est plus que de 1,25 fois le SMIC !

Loin de reconnaître ces injustices non plus que le travail accompli au service des élèves, le projet du MEN prévoit d'aggraver les conditions de service et de rémunération des enseignants des lycées et collèges.

**EXPLICATIONS EN PAGES INTÉRIEURES**



# Stage "Collège"

**S'informer ... comprendre ... débattre ... pour agir**

Enseigner en collège devient de plus en plus difficile et chacun aspire à trouver des « solutions » pour lui rendre la vie dans ses classes plus facile.

Le Ministère propose des « remèdes miracles » : socle commun, PPRE, découverte professionnelle, apprentissage junior, note de vie scolaire, Conseil Pédagogique, groupes de compétences...

Le SNES-89 invite les collègues exerçant en collège à faire le point sur la mise en place de ces mesures nouvelles dans leurs établissements, à débattre de leur cohérence, à exprimer aussi leurs demandes, leurs besoins, comment ils voient l'avenir du collège et de l'enseignement de leur discipline.

## **PPRE : un réel « mieux » pour les élèves en difficulté ?**

- ⇒ *En quoi réside l'originalité des PPRE par rapport aux divers dispositifs d'aide déjà existants ?*
- ⇒ *Quelles possibilités (risques ? chances ?) d'aménager les programmes et les horaires pour un ou quelques élèves ?*
- ⇒ *Que faire, plus généralement, contre le manque de travail des élèves ?*
- ⇒ *Comment aider ceux qui ne sont pas suffisamment « en échec » pour entrer dans le PPRE ?*
- ⇒ *... ??*

## **Apprentissage junior : une voie de sortie précoce ?**

Le SNES est opposé à l'apprentissage junior qui organise, selon lui, l'éviction précoce du collège des enfants en difficulté

- ⇒ *Le SNES n'est-il pas, sur ce point, en décalage avec la profession ?*
- ⇒ *Les propositions alternatives aux sorties prématurées (dispositifs spécifiques dotés de réels moyens et encadrés par des personnels volontaires) qu'il avance sont-elles crédibles ?*

« Permettre aux élèves d'accéder au tronc commun » c'est beau à lire.

- ⇒ *mais quel dispositif est prévu pour les réintégrer réellement dans le collège s'ils le souhaitent ?*
- ⇒ *... ??*

## **Socle commun : contre la culture commune ?**

Le « socle commun des connaissances et compétences » est pour le SNES un outil de tri social, de remise en cause des disciplines, de la multiplication des évaluations en micro-compétences.

La définition du socle commun aura forcément des incidences sur la définition des programmes.

- ⇒ *Qu'en sera-t-il pour les domaines d'activité et les disciplines qui seront de fait hors de son premier périmètre (l'EPS, la technologie, les enseignements artistiques, ...) ? Les disciplines non évaluées dans le socle trouveront-elles intérêt auprès des élèves ?*
- ⇒ *Les horaires disciplinaires risquent-ils d'être réduits ? L'audit actuel sur les collèges autorise à envisager le pire ...*
- ⇒ *L'évaluation permanente des micro-compétences ne va-t-elle pas dénaturer ce qu'est véritablement "apprendre".*

Le SNES revendique une culture commune permettant la formation du citoyen de demain et non pas la seule entrée dans un métier.

- ⇒ *Le socle est-il à l'opposé de cette idée ?*
- ⇒ *Peut-on prétendre démocratiser l'accès à la culture en sous-trayant ouvertement aux enfants du peuple ce que les élites trouvent bon pour elles-mêmes ?*
- ⇒ *... ??*

## **Note de vie scolaire : bon point ou carton rouge ?**

Le SNES combat cette mesure, estimant son principe inacceptable et jugeant son efficacité plus que douteuse. Il met aussi en avant les risques de tensions supplémentaires dans les établissements : pressions sur ceux qui mettent la note, contestations permanentes du fait du flou des critères, ...

- ⇒ *Mais quel est l'avis des collègues de collège sur cette mesure ?*
- ⇒ *La note de vie scolaire se met-elle en place réellement à tous les niveaux ou bien seulement en 3<sup>ème</sup> ?*
- ⇒ *Comment éviter les dérives (« double peine » pour les élèves décrocheurs, pression de la hiérarchie, des parents, voire des élèves) ?*
- ⇒ *Quelles solutions alternatives proposées ?*
- ⇒ *... ??*

## **Et aussi : les dossiers d'actualité**

- ⇒ **où en serons-nous en décembre du projet de décret de refonte de nos statuts ?**
- ⇒ **L'Éducation sera-t-elle au cœur du débat politique ?**
- ⇒ **... ??**

# Stage "Lycée"

## Seconde, orientation, bac, ... Qu'est-ce qui ne va pas ?

### La classe de Seconde semble concentrer les problèmes :

- Second palier d'orientation après la Troisième, elle constitue à la fois une classe d'adaptation au lycée et de détermination pour la Première
  - ↳ *Comment gérer ces ruptures, du côté des lycéens comme de celui des enseignants ?*
- On y concentre les effectifs : c'est la classe la plus chargée du second degré, avec en moyenne 32 élèves par division contre 25 en Troisième
  - ↳ *Comment alléger ces effectifs quand la logique de la DHG joue contre la 2de ?*
- Nombre de contradictions du système se révèlent en Seconde : après le collège marqué par la « fluidité des flux », beaucoup d'élèves échouent à l'entrée du lycée (21 % de redoublement et de réorientation en moyenne nationale, presque 30% dans l'Yonne).
  - ↳ *Que signifie au juste ce taux d'échec ?*
  - ↳ *Comment le faire baisser ?*

### Le passage en première

- Le statut des enseignements de détermination de seconde
  - ↳ *Doivent-ils rester une initiation ou être la 1<sup>ère</sup> étape du choix d'une filière ?*
  - ↳ *Comment s'en sort un élève qui n'a pas suivi en seconde l'option qui « prépare » à la 1<sup>ère</sup> ?*
- Dans les textes un rattrapage est possible en 1<sup>ère</sup>
  - ↳ *Dans les faits qu'en est-il ?*
  - ↳ *Plus globalement, quels dispositifs envisager pour des élèves à qui est proposé une (ré)orientation délicate ou un changement de cap ?*
- La Première d'adaptation
  - ↳ *A-t-elle encore une utilité ?*
  - ↳ *Un avenir ?*

### Garder le baccalauréat comme premier grade universitaire

- Il est nécessaire d'empêcher le développement du contrôle continu et du contrôle local tout en permettant une prise en compte de toutes les disciplines dans l'examen mais :
- ↳ *Doit-on accepter des modifications du bac qui permettraient de alléger tout en excluant le contrôle continu et toute forme « d'évaluation locale » ?*
  - ↳ *Peut-on envisager une refonte du second groupe qui ne soit plus un rattrapage dans les disciplines du premier groupe ?*
  - ↳ *Une meilleure utilisation du livret scolaire est-elle souhaitable ?*
  - ↳ *Doit-on céder aux injonctions de clémence des IPR au moment de la correction ?*
  - ↳ *Quelle « valeur » accorder au bac ?*
  - ↳ *Comment concilier, en Terminale les exigences de l'examen et la préparation de nos élèves aux études supérieures ?*

## Et pour nous ?

Heures-chaire, décharges de labo, de cabinet, pondérations  
BTS et CPGE, ... : c'est la fin ?

# En Collège ou en Lycée Tous profs ! Tous profs !

Les suppressions de postes qui planent sur chacune de nos têtes, les mutations géographiques volontaires, les envies aussi de « voir autre chose », ..., tout cela peut faire que *prof de collège* une année, nous pouvons nous retrouver *prof de lycée* l'année d'après, et vice-versa.

Aussi, pourquoi ne pas voir ce que fait l'autre, l'écouter, le questionner, voire l'interpeller !

Le SNES-FSU 89 vous propose à la fin de ces 2 stages organisés le même jour au même endroit, de nous retrouver tous pour répondre à cette question (ou au moins y réfléchir) :

## En collège ou en lycée, tous profs : oui ! Mais faisons-nous le même métier ?

Chacun pourra profiter ainsi de l'expérience et de l'expertise de **Monique Daune-Parra-Ponce, responsable nationale du secteur « Collège » au SNES** et de **Roland Hubert, responsable du secteur « Lycée »**, qui animeront les stages de cette journée.

# Stages Conseil d'Administration

Vous êtes plusieurs dizaines dans notre département à être élus et/ou à être intéressés par le fonctionnement du Conseil d'administration de votre établissement.

Les stages départementaux « Conseil d'Administration » sont l'occasion de démythifier une instance dont le rôle et le fonctionnement peuvent paraître techniques, voire ardu, aux non initiés (lecture d'un TRMD, d'un budget, attributions des différentes commissions ...).

En participant à ces stages, chacun pourra obtenir des informations claires sur la réglementation des instances réunies dans l'établissement, se former à la lecture de documents révélateurs des stratégies pédagogiques et budgétaires, confronter les expériences, et sortir des situations individuelles qui freinent souvent l'action collective.

La vie démocratique de l'établissement doit être préservée, saisissons-nous de ces instances pour contrer la volonté de fragiliser nos métiers et imposer d'autres choix pour l'Éducation.

## Programme des stages CA

- ◆ **L'établissement public scolaire :**  
présentation, organes, répartition des pouvoirs
- ◆ **Le conseil d'administration :**  
composition, calendrier, rôle et pouvoirs
- ◆ **L' « avant – CA » :**  
préparation, consultation des collègues, collecte d'informations, rédaction de vœux, ...
- ◆ **Les séances du CA :**  
Règlement intérieur du CA, interventions des élus, modalités de vote, ...
- ◆ **L' « après – CA » :**  
compte rendu à destination des collègues, interventions auprès des autorités académiques et/ou territoriales, alerte des médias...
- ◆ **L'actualité syndicale**

## Questions, parmi d'autres, que nous pourrions aborder :

- ⇒ Le CA est-ce un vrai lieu de discussions, de débats, de prises de position et de choix ou n'est-il qu'une chambre d'enregistrement de décisions prises ailleurs et par qui ?
- ⇒ À quoi sert la commission permanente ?
- ⇒ Qu'est-ce qu'une DBM, les fonds de réserve, les HTS, l'aide globalisée ?
- ⇒ L'établissement doit-il acheter sur ses deniers ses manuels scolaires, ses ordinateurs ?
- ⇒ Qu'est-ce que la DHG, le TRMD ?
- ⇒ Quel poids ont les élus en CA en ce qui concerne les fermetures de postes, les heures supplémentaires à ventiler auprès des collègues, les effectifs par classe ?
- ⇒ Quelle position prendre sur le recrutement des maîtres au pair, des EVS (emplois vie scolaire) ?
- ⇒ Que faire si le chef d'établissement refuse d'inscrire une question à l'ordre du jour d'un CA ?
- ⇒ Comment agir avec les représentants des autres collèges électoraux (parents et élèves) ?
- ⇒ ... ??

## Public concerné

Ces stages sont organisés par le SNES-FSU 89 en collaboration avec d'autres syndicats de la FSU (SNEP, SNUEP, SNICS et UNATOS).

Tous les collègues intéressés, enseignants ou non enseignants, syndiqués ou non syndiqués, désireux de comprendre le fonctionnement de leur établissement, sont les bienvenus !

## 2 stages « conseil d'administration »

Pour être bien informés, participez à l'un des stages que vous proposent les syndicats de la FSU :

- ◆ **lundi 20 novembre**
  - ◆ au lycée Fourier d'Auxerre
  - ◆ aux lycées Janot et Curie de Sens



# ÇA M'INTÉRESSE TOUT CELA, MAIS...

## ... AI-JE LE DROIT DE PARTICIPER À CES STAGES ?

### **Bien sûr !**

Le congé nécessaire est de droit pour tous, titulaires ou non. Un tel stage ne peut donc donner lieu ni à retenue de traitement, ni à obligation de rattrapage des cours.

☛ La demande de congé est à formuler auprès du Recteur, **un mois avant le début du stage**. Le chef d'établissement ne peut pas vous le refuser et doit transmettre la demande au Recteur. L'absence de réponse 15 jours avant le stage équivaut à une autorisation. Il n'y a pas de refus... sauf si le recteur estime que trop de personnels sont absents de l'établissement en même temps.

## ... SUIS-JE ASSEZ COMPÉTENT ?

### **Mais oui !**

Le stage ne demande aucune compétence particulière.

☛ Des spécialistes apportent des informations, chacun donne son éclairage, une discussion s'instaure qui peut déboucher sur un document, des pistes d'actions, ...

## ... COMBIEN CELA VA-T-IL ME COÛTER ?

### **Rien : le stage est gratuit !**

☛ Le SNES 89 prend à sa charge les déplacements de ses syndiqués (mais les finances sont faibles, merci de vous regrouper ...).

## ... À QUOI LA VENUE AU STAGE M'ENGAGE-T-ELLE ?

### **A rien !**

☛ Bien sûr si à l'issue du stage, vous décidez de vous investir un peu plus dans la vie syndicale de votre établissement ou du département, le SNES en sera ravi, mais cela n'est en rien obligatoire.

## ... ET PUIS AUSSI .... ???

### **Pas de panique !**

☛ Pour tout renseignement complémentaire, **téléphonez au SNES (03 86 55 26 23) ou laissez vos questions à l'adresse [snes89@dijon.snes.edu](mailto:snes89@dijon.snes.edu)**

## Demande d'autorisation d'absence pour stage de formation syndicale

☛ Recopiez et complétez le modèle ci-dessous (ou imprimez-le à partir de notre site à l'adresse : [http://www.dijon.snes.edu/spip/article.php3?id\\_article=1102](http://www.dijon.snes.edu/spip/article.php3?id_article=1102))

Déposez-le auprès de votre chef d'établissement **au moins un mois avant le début du stage**

Nom ..... Prénom .....  
Etablissement .....  
Ville .....

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon  
sous couvert de .....

objet : participation à un stage de formation syndicale

Conformément aux dispositions de la loi N° 84-16 du 11.01.1984 et de la loi N° 82-997 du 23.11.1982 définissant l'attribution des congés de formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le ..... 2006 afin de pouvoir participer au stage qu'organise à ..... la section départementale du SNES-FSU, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté publié au JO du 06.01.2000)

A ..... le .....2006

Signature :

☛ Après avoir déposé votre demande d'autorisation d'absence, n'oubliez pas de **renvoyer la fiche d'inscription ci-dessous** au SNES-FSU 89 afin que nous puissions prévoir l'organisation matérielle du stage.

## FICHE D'INSCRIPTION AUX STAGES DU SNES-FSU 89

A retourner à SNES-FSU, 185 Rue Campenon, 89700 TONNERRE

Nom : ..... Prénom : ..... Téléphone : .....

Adresse personnelle : .....

Etablissement : .....

	Participera au(x) stage(s)	Le matin (9h - 12h)	L'après-midi (14h - 17h)
Conseil d'administration	Lundi 20 novembre à Sens (salle Curie, Lycées Curie et Janot)		
	Lundi 20 novembre à Auxerre (Lycée Fourier)		
Lycées	Mardi 19 décembre à Auxerre (Lycée Fourier)		
Collèges	Mardi 19 décembre à Auxerre (Lycée Fourier)		

Complétez le tableau en mettant une croix dans les colonnes appropriées